

COMPTE RENDU

du

Comité Syndical

SÉANCE du

03 septembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre, à dix-huit quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis, s'est réuni au pôle de la section mécanique à Villemandeur, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux Conseillers Syndicaux le vingt-huit août deux mille vingt-cinq.

Présents :

Monsieur MOREAU Philippe, *Président*, Mesdames et Messieurs : ANCILE Adama, SOW Fatimata, BOURILLON Christian, GODEY Eric, PROCHASSON Arlette, LORENTZ Gérard, STARTCHENKO Sylvie, DUPORT Jean-François, JAHIER Pascale, DAUX Dominique, CHARBONNIER Sandrine, ROGNON Isabelle, BULIK Nadine, ROUCHETTE Maurice, BESSE Gérard, DEPRUN Alain, COLOMER Pascal, GAUDY Christophe, MONIN Ghislaine, PETIAU Xavier.

Excusés :

Monsieur : MARTIN Valérie, ABRAHAM Baudouin, DELATRE Jacques-Eric, AMALAL Anas.

Pouvoirs :

Madame GROENEWEG Elizabeth a donné Pouvoir à Monsieur MOREAU Philippe.
Madame LEVEILLE Edwige a donné pouvoir à Madame ADAMA Ancile.
Madame RUDTMANN Isabelle a donné pouvoir à Monsieur DEPRUN Alain.

Absents : Mesdames et Messieurs : NOZIERES Thierry, HOUDRE Sylviane, POZO Nicolas, VERHULST Marie-Charlotte, GOULET Angélique, DUCARDONNET Alexandra, DEMATTEI Isabelle, POUTIER Michel, FERRIER Julien, DE TERMERMERMAN Pascal, DARMOIS Jean-François, KASSA Wondwossen.

Nombre de membres

En exercice :	40
Présents :	21
Votants :	24

A 18h00, Monsieur le Président sollicite les membres de l'assemblée si nous pouvons attendre un membre du Conseil Syndical qui est en retard afin de pouvoir atteindre le quorum. Les membres répondent par l'affirmation afin d'éviter une nouvelle convocation.

Le président ouvre la séance à 18h30 fait l'appel et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Monsieur le Président nomme un secrétaire de séance.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur ROUCHETTE Maurice.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la dernière réunion du 09 Juillet 2025.

Le compte rendu est **APPROUVE** par le reste de l'assemblée.

Ordre du jour (Objets des délibérations) :

- ✓ Annulation de délibération et modification du RI
- ✓ Budget E2c
- ✓ Signatures conventions
- ✓ Travaux et Projets
- ✓ Résultats académiques et effectifs
- ✓ Délégation et informations
- ✓ Questions diverses

1- Annulation de délibération et modification du RI

Monsieur le Président explique que pour donner suite à la diffusion d'informations données à la presse sur la légalité de la délibération prise avec double convocation a été remises en question. Monsieur le Président explique la genèse de cette délibération.

Afin d'éviter les problèmes de quorum lors de nos assemblées nous avons soumis l'éventualité, avec la Vice-Présidente, au pôle expertise juridique du CDG dont nous dépendons la possibilité d'émettre une double convocation espacée de 15 minutes. A la suite de son analyse, le CDG nous a confirmé cette possibilité « syndicat ouvert » par courrier. Nous avons ensuite délibéré à l'unanimité en conseil syndical le 22 février 2024 avec information à la préfecture.

A la lecture de l'article dans la presse, le Président a sollicité immédiatement la Présidente du CDG par courrier afin d'éviter la véracité de la confirmation faite par ses services. Après étude par son nouveau Responsable juridique, il s'est avéré qu'il avait commis une erreur pour le CFA concernant son statut juridique.

En accord avec le contrôle de la légalité de la préfecture nous annulerons la délibération, de double convocation, prise lors du prochain CS pour être conforme au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Question de Madame ADAMA Ancile : À la suite de l'annulation de la délibération relative à la double convocation pour problème de quorum, devons-nous également refaire toutes les délibérations prises depuis cette date, ou bien cette annulation ne concerne-t-elle que la délibération sur le règlement intérieur ? ».

Réponse de Monsieur MOREAU Philippe : « après échanges avec la préfecture, il été confirmé que les délibérations prises depuis celle concernant la double convocation ne sont pas à reprendre. Monsieur le Président a également sollicité les conseils d'un avocat si ces délibérations peuvent être entachées d'illégalité ? Même si le droit offre la possibilité d'un recours en justice, le risque d'aboutissement demeure faible car aucune des délibérations n'ont été dénoncées. »

Aucunes autres questions n'ayant été formulées, le Président invite les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis à voter pour l'approbation du retrait de l'ancienne délibération et de revenir à un système de convocation unique.

Le Conseil Syndical APPROUVE à l'unanimité.

2- Budget E2C.

Le Président a présenté l'avancement du projet E2c, projet étudié depuis 2022, visant à offrir une seconde chance aux jeunes sortis du système scolaire, notamment sur le bassin EST (Montargis et Gien). Durant l'été 2025, l'Etat et la Région ont validé les financements entraînant l'ouverture en septembre 2025. La Direction et l'équipe pédagogique ont commencé à étudier les dossiers des candidats potentiels et organisent une information collective avec les partenaires comme la mission locale.

Le réseau E2c France, reconnu pour son approche pédagogique adaptée, s'est engagé à mettre en place un cursus dédié pour environ 50 jeunes par an, avec une implantation prévue au cœur des quartiers prioritaires (QPV), dans les locaux de la maison Feuillette.

Le financement de ce dispositif sera assuré dans le cadre du tiers financement État – Région – CFA, avec une éligibilité à la taxe d'apprentissage.

- **Principes éducatifs de l'E2C :**

- ✓ Répondre aux **besoins pédagogiques spécifiques** des jeunes en difficulté.
- ✓ Favoriser l'**accessibilité** à tous, indépendamment du passé scolaire.
- ✓ Adapter les parcours avec **flexibilité**, selon les rythmes individuels.
- ✓ Mettre en place un **accompagnement personnalisé** et bienveillant.
- ✓ Valoriser l'**apprentissage par l'action** au sein d'entreprises partenaires.

- **Axes stratégiques du réseau E2C :**

1. **Qualité et labellisation pédagogique**
2. **Développement des partenariats & gestion**
3. **Communication et relations publiques**

- **Objectifs pédagogiques visés :**

- ✓ **Faire plus** pour tenir compte des fragilités sociales et du risque d'exclusion.
- ✓ **Associer les entreprises** dans le processus de formation.
- ✓ **Utiliser des pédagogies actives** favorisant l'apprentissage concret.

Aucun vote n'était requis sur ce point, qui était présenté à titre d'information et de suivi d'avancement.

Présentation du budget E2c – Détail par chapitre.

Monsieur le Président soumet à l'acceptation des conseillers une proposition de présentation synthétique et détaillée du budget E2C, chapitre par chapitre, en exposant les charges et dépenses prévues pour la mise en œuvre du dispositif dans le bassin EST. Les documents ont été soumis aux conseillers pour analyse le jeudi 28 août par mail en même temps que l'ordre du jour.

Chaque chapitre fait l'objet d'une explication claire, incluant notamment :

✓ Les charges directes affectées à l'action, telles que :

- Prestations de service (1 500€),
- Fournitures, assurances, entretien,
- Rémunérations de personnel (total : 51 500€),
- Documentation, déplacement, etc.

✓ Les produits attendus, notamment :

- Subvention d'exploitation (69 400€),
- Contributions des collectivités (État, Région, Communes),
- Fonds CFA et taxe d'apprentissage.

Le total des charges d'élève à 69 400€, soit exactement le montant des produits prévisionnels :

➡ Budget équilibré.

Nombre de stagiaires : 25 stagiaires			
Charges	Prévisions	Produits	prévisions
I Charges directes affectées à l'action		I Ressources directes affectées à l'action	
60-Achats	1 860,00	70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00
Prestations de service	1 500,00		
Matières et fournitures	230,00		
Autres fournitures	130,00	74-Subventions d'exploitation	69 400,00
61-Services extérieurs	4 210,00	Etat (précisez les ministères sollicités)	23 000,00
Locations mobilières et immobilières		ETAT DREETS DDETSPP (subventions versées par le ministère en charge de	
Entretien et réparation	550,00	Etat DREETS CGET	
Assurances	250,00		
Documentation	3 410,00	Région	40 000,00
Divers			
62-Autres services extérieurs	1 830,00		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	900,00	Communes	5 800,00
Publicité, publications	400,00		
Déplacements, missions et réceptions	400,00		
Frais postaux, de télécommunication et bancaires	130,00	Organismes sociaux (à détailler)	0,00
63-Impôts et taxes	0,00		
Impôts et taxes sur rémunérations		EPCI ²	
Autre impôts et taxes		Taxe d'apprentissage	
64-Charges de personnel	51 500,00		
Rémunération du personnel	32000,00		
Charges sociales	19 500,00	Fonds européens	0,00
Autres charges de personnel		ASP (emplois aidés)	0,00
65-Autres charges de gestion courante	0,00	Autres aides, subventions affectées, mécénat	600,00
66-Charges financières	0,00	75-Autres produits de gestion courante	0,00
67-Charges exceptionnelles	0,00	76 Produits financiers	0,00
68-Dotation aux amortissements, provisions	0,00	78 Reports-ressources non utilisées d'opérations antérieures	0,00
Total	59 400,00	Total	69 400,00
II Charges indirectes affectées à l'action	10 000,00	II Ressources indirectes affectées à l'action	0,00
Charges fixes de fonctionnement	10 000,00		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	69 400,00	Total des produits	69 400,00
Secours en nature		87 Contributions volontaires en nature ⁸	0,00
Mise à disposition gratuite		Bénévolat	
Personnels bénévoles		Prestations en nature	
Total des charges	69 400,00	Total des produits	69 400,00
	Equilibré		Equilibré

Aucunes autres questions n'ayant été formulées, le Président invite les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis à voter pour l'approbation du budget E2C.

Le conseil Syndical **APPROUVE** à l'unanimité.

3- Signature conventions

Monsieur le Président soumet à l'acceptation des conseillers une proposition de présentation synthétique et détaillée des conventions des nouvelles formations en exposant les détails des partenaires, les interactions, les coûts financiers par convention. Les documents ont été soumis aux conseillers pour analyse le jeudi 28 août par mail en même temps que l'ordre du jour.

- Convention 1 : E2C Est Loiret
Monsieur le Président présente à l'assemblée la convention de participation aux frais pour la mise en œuvre du protocole d'accompagnement de l'E2C Est Loiret, d'un montant de 3 200 €.
- Convention 2 : Certification « Chargé-e de projet Énergie et Bâtiment durables »
 1. Niveau 6 (RNCP)
 2. Coût : Mise en œuvre 3 000€ - Par session diplômée 12 000€
- Convention 3 : « OUVRIER-E PROFESSIONNEL-LE EN ECOCONSTRUCTION » coût 3 250€ + 2 900€ session diplômée.

Monsieur le Président présente les sources de financement afin de permettre la compréhension de l'équilibre financier.

Trois sources de financement :

1. Coût : NPEC (Non Précisé)
2. PRF (Plan Régional de Formation)
3. Formation continue :



Tarifification pour un particulier ou une entreprise :

- a) Chargé-e de projet : 11 000€
- b) Ouvrier-e en écoconstruction : 9 500€

Aucunes autres questions n'ayant été formulées, le Président invite les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis à voter afin d'autoriser le Président à signer les trois conventions et ses éventuels avenants.

Le conseil Syndical **APPROUVE** à l'unanimité.

4- Projet 2025.

Le Président annonce à l'assemblée que ces projets sont reportés lors d'un vote durant la session du mois de novembre par la région.

1. Esthétique.
2. Gien.
3. Investissement achat Pôle automobile.
4. CNCP en attente du report du tribunal.

5- Résultat académiques

Monsieur Le Président MOREAU Philippe présente le résultat à l'assemblée et remercie toute l'équipe du CFA pour la performance des résultats.

Résultats Examens		2023			2024			2025		
		Présentés	Réquis	En %	Présentés	Réquis	En %	Présentés	Réquis	Rattrapage
CAP Coiffure		20	15	75,00%	23	20	86,96%	14	13	
MC OCC		7	7	100,00%	1	1	100,00%	5	4	
BP Coiffure		8	7	87,50%	7	4	57,14%	9	8	
CAP EST H								1	1	
CAP AEPE		3	3	100,00%	8	8	100,00%	12	12	
CAP EPC		20	16	80,00%	27	25	92,59%	22	20	
Bac pro Commerce		18	15	83,33%	14	11	78,57%	12	11	
BTS CCST		6	2	33,33%	0	0	#DIV/0!	4	3	
BTS GPME		7	4	57,14%	7	3	42,86%	9	7	
BTS MCO					15	7	46,67%	12	7	
Bachelor RDC					2	2	100,00%			
CAP MVA		32	22	68,75%	21	19	90,48%	20	17	
CAP MVA FC					12	7	58,33%	7	4	
CAP RC		1	1	1	11	11	1	12	12	
CAP PA								11	10	
Bac pro MVA		17	15	88,24%	8	5	62,50%	18	14	
CCP TCMA		8	8	100,00%	7	5	71,43%			
Σ		147	115	78,23%	163	128	78,53%	168	143	0

Monsieur le président MOREAU Philippe constate que les effectifs 2025-2026 sont en baisse, en raison de la conjoncture nationale actuelle, de la baisse des aides aux entreprises pour l'apprentissage. En ce qui concerne notre territoire, le tissu économique demeure fragile.

A fin août, le CFA a un retard de 50 contrats et 332 contrats validés (tableau ci-dessous). Le pôle commerce est particulièrement impacté avec le retard le plus important de l'établissement. Une action de relance est organisée ainsi que des événements de « promotion » pour atténuer cette baisse qui aura une influence sur le résultat de l'année.

		Situation au 3-sept.-2025				
Pôles Métiers	Sections	Rentrée académique 2024/2025	Rentrée académique 2025/2026		2024/2025	Evolution en % par rapport N-1
		Situation au 02/09/2024	Situation au 03/09/2025	Evolution en %	Situation au 31/12/2024	
Coiffure / Soins de la personne	CAP 1 Coiffure	17	12	-29,41%	21	-42,86%
	CAP 2 Coiffure	17	17	0,00%	15	13,33%
	MC CCC	6	7	16,67%	6	16,67%
	BP 1 Coiffure	3	2	-33,33%	4	-50,00%
	BP 2 Coiffure	11	4	-63,64%	10	-60,00%
	CAP 1 ESTH	5	8	60,00%	5	60,00%
	CAP 2 ESTH		8	#DIV/0!	NS	NS
	CAP 1 AEPE	5	5	0,00%	6	-16,67%
	CAP 2 AEPE	12	8	-33,33%	12	-33,33%
	TP ADVF	0	2	#DIV/0!	1	100,00%
Commerce / Gestion	CAP 1 Equipier polyvalent	22	28	27,27%	33	-15,15%
	CAP 2 Equipier polyvalent	30	27	-10,00%	27	0,00%
	Bac pro Commerce/Vente seconde	5	1	-80,00%	9	-88,89%
	Bac Pro Commerce/Vente Première	30	14	-53,33%	32	-56,25%
	Bac pro Commerce/Vente Term	13	26	100,00%	13	100,00%
	BTS 1 CCST	1	0	-100,00%	3	-100,00%
	BTS 2 CCST	4	2	-50,00%	4	-50,00%
	BTS 1 GPME	7	2	-71,43%	8	-75,00%
	BTS 2 GPME	9	7	-22,22%	9	-22,22%
	BTS 1 MCO	12	6	-50,00%	17	-64,71%
	BTS 2 MCO	13	12	-7,69%	14	-14,29%
	BTS 1 NDRC	1	2	100,00%	4	-50,00%
	BTS 2 NDRC		3	#DIV/0!	NS	NS
	BACHELOR RDC	4	0	-100,00%	4	-100,00%
	BACHELOR RDO	1	1	0,00%	1	0,00%
Automobile	CAP 1 MVA	21	25	19,05%	26	-3,85%
	CAP 2 MVA	26	17	-34,62%	24	-29,17%
	Bac pro MVA seconde	9	10	11,11%	11	-9,09%
	Bac pro MVA Première	25	21	-16,00%	26	-19,23%
	Bac pro MVA Term	20	26	30,00%	20	30,00%
	CAP 1 CA	9	8	-11,11%	12	-33,33%
	CAP 2 CA	13	10	-23,08%	12	-16,67%
	CAP PA	10	9	-10,00%	12	-25,00%
	CQPT CMA/TAVA	10	2	-80,00%	4	-50,00%
	CAP 1 AN MVA	0	0	#DIV/0!	10	-100,00%
	CP OPEC		0	#DIV/0!	NS	NS
	CP CPEBD		0	#DIV/0!	NS	NS
E2C 2024			0	#DIV/0!		#DIV/0!
		371	332	-10,51%	415	-20,00%

6- Points délégations, informations et questions diverses.

Monsieur le Président annonce la participation du CFA EST LOIRET à l'évènement « Challenge entreprise » le 12 septembre 2025 avec 4 équipes et la tenue d'un stand pour promouvoir l'apprentissage compte tenu de cet événement qui rassemble les entreprises du territoire.

Il précise également l'inauguration de E2C le 14 novembre et invite les élus à découvrir durant ce moment les nouveaux locaux du pôle « Petite enfance et Grand Age ».

Monsieur le Président présente l'organigramme du CFA et annonce le départ de Monsieur MARESCAUX Valentin.

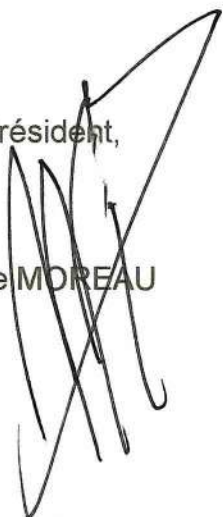
Il donne ensuite la parole à Madame ADAMA Ancile, qui annonce à l'Assemblée que le projet de l'île de la réunion sont reportés faute de candidatures, mais que le projet est reprogrammé pour 2026.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions éventuelles, puis lève la séance.

Séance levée à 19 heures 15.

Le Président,

Philippe MOREAU



Le secrétaire de séance,

Maurice ROUCHETTE.

